

Saint-Denis, le 20 novembre 2023

Boîte postale 269
93205 Saint -Denis
cedex

TÉLÉPHONE :

01 49 33 66 66

TÉLÉCOPIE :

01 49 33 69 69

SITE INTERNET :

www.ville-saint-denis.fr

A l'attention de la
Compagnie Jolie Môme
14, rue Saint-Just
93200 Saint-Denis

Lettre recommandée avec accusé de réception

Mesdames, Messieurs,

Mathieu Hanotin, Maire de Saint-Denis, a bien pris connaissance de votre lettre ouverte, qui fait suite au processus porté par la Ville de Saint-Denis pour désigner le futur occupant et gestionnaire du Théâtre de la Belle-Etoile, propriété municipale.

En ma qualité d'Adjoint au Maire en charge de la culture et du patrimoine, je tiens à vous apporter quelques précisions.

Le théâtre est et doit rester un lieu de créations, d'échanges, de partages, de débats, de dialogues et d'engagements. Il est également un espace et un bien public, raison pour laquelle nous sommes tenus par la loi de mettre en concurrence les porteurs de projets souhaitant occuper l'espace public et bénéficier d'un bien qui appartient aux dionysiennes et aux dionysiens. Il s'agit d'une obligation légale mais avant tout éthique, les biens publics appartenant à toutes et tous.

Le théâtre doit par ailleurs être un lieu de projets et de perspectives. Vous n'avez pas souhaité présenter de projet, alors que l'opportunité vous en a été donnée à plusieurs reprises.

En conséquence, et ce dans le plus strict respect de la légalité et du processus que nous vous avons présenté en début d'année, nous vous confirmons que la convention d'occupation du domaine public dont vous disposez prendra bien fin le 31 décembre 2023.

La Direction des Affaires culturelles de la Ville de Saint-Denis est à votre disposition pour répondre à vos éventuelles interrogations dans ce cadre, pour mettre en œuvre l'ensemble des modalités administratives relatives à la fin de cette convention et vous accompagner au mieux.



Yannick CAILLET

Adjoint au Maire délégué aux affaires
culturelles, et au patrimoine